



Carrelage sonnent creux de plus en plus

Par **Bobzecat**, le **09/12/2009** à **07:34**

Bonjour,

J'ai confié la construction de ma maison à un soit disant constructeur. Elle s'est achevée en avril 2008. La pose du carrelage a été une catastrophe. Une cinquantaine de carreaux a du être remplacée car ils sonnaient creux. Le résultat a été désastreux esthétiquement.

Aujourd'hui, en décembre 2009, de nouveaux carreaux sonnent creux, ce qui laisse présager que ça va continuer.

Le constructeur est en liquidation judiciaire depuis mai 2008 donc je ne peux plus traiter avec lui (et tant mieux).

J'ai contacté leur assurance qui m'ont demandé entre autre un devis estimatif des travaux. D'après un professionnel, il faudrait tout casser et tout refaire. Du coup, le cout n'est pas le même par rapport au remplacement des seuls carreaux sonnante creux. J'ai donc mandaté un expert, à mes frais (400 euros) qui est venu constater les dégâts. Il va établir un rapport allant dans le sens de l'avis du professionnel (tout casser et tout refaire).

D'après cet expert, l'assurance du constructeur va négocier et ne souhaitera remplacer que les carreaux sonnante creux (environ 30% de la surface).

Ce qui me choque avec cet expert, c'est qu'il part presque perdant.

Si on en vient à obtenir le remplacement de tous les carreaux, va se poser la question aussi de notre relogement provisoire.

Qui doit le payer ? Qui doit payer la mise en garde meuble de nos meubles ?

Je vous remercie de m'éclairer sur tous ces points ainsi que sur les démarches à suivre pour obtenir réparation.

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **10:02**

[fluo]Lieux et horaires des permanences CDAD :[/fluo]

Maison de la Justice et du Droit de Montpellier à La Paillade

66 rue de Barri - 34080 Montpellier - Tél. : 04.67.72.76.80

Tous les lundis après-midi de 14 H à 17 H et tous les vendredis matin de 9 H à 12 H

Maison de la Justice et du Droit de Lunel

15 rue Alfonse Ménard - 34400 Lunel - Tél. : 04.67.83.61.54

Tous les mardis matin de 9 H à 12 H /

2ème, 3ème, 4ème et 5ème mercredis de chaque mois de 14 H à 17 H

Consultations au nouveau palais de justice :

Vous pouvez consulter un avocat, dans le cadre d'un service organisé par l'Union des Jeunes Avocats avec le concours de l'Ordre des Avocats de Montpellier :

du lundi au jeudi : de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h

le vendredi : de 10 h à 12 h

sans rendez-vous, pour une somme forfaitaire de 32 € en vous adressant au CEMIJ (Centre Montpelliérain d'Information Juridique) dans les locaux de l'Ordre des Avocats :

-au Palais de Justice, rue Foch, Bibliothèque des Avocats (rez-de-chaussée),

-au Nouveau Palais de Justice, Place Pierre Flotte, locaux de l'Ordre des Avocats.

Bonjour, votre dossier de par sa complexité exige que vous soyez assisté par un avocat, contactez les adresses ci-dessus pour avoir un rendez vous avec un avocat, courage à vous, bonne journée.